

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/29

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA COMMUNE DE CELLETES – EXERCICE 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux Avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la salle de conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2026

PRESENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Jérôme LEPAGE, Mylène VRIET, Jean BOURGITTEAU, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Dany PATIN, Charlotte MARION, Gilles GUILLOU, Olivier LIMOUSIN, Sylvie DURAND, Jean-Philippe BRETON, Jean-François LAVILLE, Franck JOUANNEAU, Alexandra MARCHAND, Ludivine GUILLON, Laëtitia GODET et Caroline AVELINE.

ABSENT EXCUSE : Monsieur Didier ORTSCHUIT

PROCURATION : Monsieur Grégory JOUZEAU à Madame Annick BARRÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Franck JOUANNEAU.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget supplémentaire du BUDGET ANNEXE DU CAMPING, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 683.87 €	4 683.87 €
Section d'investissement	5 101.08 €	5 101.08 €
TOTAL	9 784.95 €	9 784.95 €

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260402-2026-29-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2026



Délibération N° 2026/29 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA COMMUNE DE CELLETES – EXERCICE 2026 (PAGE 2/2)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget supplémentaire 2026,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget supplémentaire arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 683.87 €	4 683.87 €
Section d'investissement	5 101.08 €	5 101.08 €
TOTAL	9 784.95 €	9 784.95 €

Document détaillé joint en annexe

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 07/04/2026, affiché le 07/04/2026

A Cellettes le 03 avril 2026

Le Maire,

Joël RICHARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260402-2026-29-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2026

